

Séance publique du 23 janvier 2006

Délibération n° 2006-3170

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Quartier des Alagniers - Création d'une liaison entre la place Boileau et la route de Strasbourg - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le secteur Boileau situé dans le quartier des Alagniers, à l'ouest de la ville nouvelle à Rillieux la Pape, a fait l'objet d'une requalification de la rue et de la place Boileau en 2000 ainsi que de la reconstruction du centre commercial attenant à la place en 2004.

Cet espace connaît d'importantes difficultés de vie sociale dues à son relatif isolement géographique et son enclavement.

Aussi les élus de la commune de Rillieux la Pape ont-ils souhaité que soit étudiée la possibilité d'une création de voirie permettant de relier la place Boileau à la route de Strasbourg (RD). Cette opération a été inscrite dans le cadre du grand projet de ville de Rillieux la Pape. Un travail en liaison avec les services du Département (compétents sur la RD) a été mené, fixant les éléments techniques du programme ainsi que son chiffrage.

La maîtrise d'œuvre sera assurée en interne par les services communautaires (subdivision voirie).

Le coût de l'opération est estimé à 160 000 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- Anru	14 000 €
- région Rhône-Alpes	29 000 €
- Commune	15 000 €
- communauté urbaine Lyon	102 000 €

Les travaux pourraient se réaliser en 2006 dans le cadre des marchés annuels à bons de commande de la direction de la voirie.

La commune de Rillieux la Pape réalisera directement l'éclairage public.

Une convention avec la Commune devra permettre de confier la création des aménagements décrits ci-dessus à la Communauté urbaine, maître d'ouvrage de l'opération et réglera les principes de modifications des domanialités générées par le projet d'aménagement, la remise d'ouvrages réalisés ainsi que leur gestion.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 19 décembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de création d'une liaison entre la place Boileau et la route de Strasbourg à Rillieux la Pape, pour un coût global prévisionnel de 160 000 € TTC avec le plan de financement suivant :

- Anru	14 000 €,
- région Rhône-Alpes	29 000 €,
- Commune	15 000 €,
- Communauté urbaine	102 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer la convention à passer avec la commune de Rillieux la Pape,

b) - solliciter les subventions de l'Anru et de la Région au taux maximum.

3° - L'opération Rillieux la Pape : liaison place Boileau, route de Strasbourg inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 160 000 € en dépenses et de 58 000 € en recettes, à prévoir sur 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,